

- Les métiers d'art québécois -

Créer. Transmettre. Partager.

Résumé de Cadre d'un plan directeur 2026-2035.

Préparé par Galler & Co. pour le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ)

Les opinions et interprétations exprimées dans cette publication sont celles de Gailer & Co. suivant les interactions avec le client et ses parties prenantes et ne reflètent pas nécessairement celles du·de la lecteur·rice.

Droit d'auteurs ©Le CMAQ, Québec, 2025. Tous droits réservés. L'organisation autorise la reproduction et l'impression de ce document, en tout ou en partie, à des fins personnelles et non commerciales, à condition que la source et le droit d'auteur soient clairement mentionnés. Toute reproduction, modification ou redistribution des informations contenues dans ce document, à des fins autres que celles mentionnées ci-dessus, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'organisation.

Rédaction : Gailer & Co | Ian H. Gailer, Amélie Laurence Fortin, Kathia Gailer..

Corrections syntaxiques supplémentaires : Kathia Gailer, DeepL & Claude Sonnet 4,5.

Supervision : Le CMAQ | Mariouche Gagné, Dominique Poulin

Dépôt : 15 déc 2025

&

« Un milieu comme le nôtre peut et doit être intrinsèquement lié à ses habitants...
Il en va de même pour les structures, les mesures et les politiques qui l'encadrent. »

Mariouche Gagné, DG, CMAQ

&

Préambule

Le début d'un travail collectif

Ce document présente une synthèse structurée des premiers travaux menés par le CMAQ et la firme Gailer & Co. en vue d'un plan directeur 2026 à 2035 pour l'ensemble des métiers d'art au Québec. Il s'appuie sur les échanges tenus avec le CMAQ, les consultations en cours et l'analyse d'enjeux déjà bien documentés, tout en proposant une mise en cohérence des besoins exprimés par le milieu.

L'objectif est de dégager un cadre clair, partagé et concret pour orienter les prochaines étapes du processus. Il ne s'agit pas d'un plan final, mais d'un état d'avancement destiné à alimenter la réflexion collective, à faciliter les validations avec les parties prenantes et à préparer les assises qui permettront d'établir une vision collective.

Cette base de travail vise à offrir une compréhension commune des leviers de développement du secteur et à soutenir la construction d'un écosystème où les artisanes et artisans, les organismes et les institutions disposent de meilleures conditions pour créer, transmettre et rayonner.

[Pour télécharger le résultat des recherches en mode "tempête d'idées", cliquez ici](#)



Assises

Clarification

Clarifier les définitions, les rôles et les mécanismes de concertation dans le secteur des métiers d'art, notamment en précisant qui fait quoi et à quels moments, en définissant clairement le statut des produits métiers d'art et en consolidant les mécanismes de coordination.

Financement

Assurer un soutien financier adapté et pérenne aux structures de représentation, de formation et aux artisans et organismes.

Reconnaissance

Assurer l'appréciation par les citoyens et décideur·es ainsi que rehausser la reconnaissance de l'excellence des métiers d'art et de ceux qui les pratiquent.

Préservation

Préserver les savoir-faire traditionnels et assurer la transmission aux nouvelles générations tout en maintenant des structures dynamiques et pertinentes.

Appréciation / Notoriété

Accroître l'appréciation du public et la notoriété des métiers d'art par exemple par l'éducation, la médiation culturelle et surtout une visibilité accrue des artisan·es.

Grands objectifs

Des artisan·es pérennes

Un écosystème en santé avec des organismes dynamiques, en interaction et soutenant des d'ateliers et entreprises nombreux qui vivent mieux, sont soutenues de façons structurée et conséquente (formation, soutien financier dans toutes les fonctions), et sont diffusées et reconnues pour leur créativité et excellence, au niveau local et international

Une appréciation répandue

Une société dans laquelle les métiers d'art sont connus, compris et valorisés par un large public, où l'excellence, la diversité et les retombées sociales, économiques et culturelles des artisan·es sont mieux racontées, visibles et accessibles, et où les métiers d'art occupent une place assumée dans l'éducation, les médias, le tourisme, l'aménagement du territoire et la vie quotidienne.

Lier l'artisan·e à son milieu et ses citoyen·nes

Un environnement où les artisan·es sont pleinement intégré·es à la vie de leur communauté, en interaction régulière avec les citoyen·nes, les institutions et les entreprises, par des lieux et dispositifs de rencontre, de co-création et de médiation, favorisant l'ancrage local, la participation citoyenne, la transmission des savoir-faire et la contribution des métiers d'art aux projets de développement des territoires.

Mandat

Axe 1 : Formation et transmission

Mesures clés

- Moderniser les programmes d'études en renforçant notamment la formation professionnelle, la formation supérieure et le compagnonnage.

Actions

- Réviser le Plan national de formation en métiers d'art (PNFMA) et la valorisation des Écoles-Ateliers. Incluant notamment les métiers d'art du patrimoine bâti, du comité interministériel éducation-métiers d'art, en incluant des stages obligatoires en atelier, bourses de mentorat et soutien salarial aux maîtres accueillant des apprentis.

Axe 2 : Reconnaissance des spécificités de l'entrepreneuriat et du travail en métiers d'art

Mesures clés

- Valoriser et propulser l'entrepreneuriat en métiers d'art.

Actions

- Adapter les initiatives de démarrage et d'accélération et de développement présentes aux spécificités des métiers d'art, développer des mécanismes de transfert d'entreprises, rééquilibrer les éléments de fiscalité des artisan·e·s / entreprises en métiers d'art, créer un Fonds innovation.

Axe 3 : Institutions et vitalité

Mesures clés

- Sensibiliser les pouvoirs publics sur la situation et les opportunités en métiers d'art et simplifier le financement du secteur.

Actions

- Enveloppes budgétaires dédiées aux métiers d'art, financement pluriannuel des organismes clés, crédit d'impôt pour les artisans / acheteurs, politique du « 1 % » pour intégrer les métiers d'art dans les projets publics.

Axe 4 : Ancrage dans la communauté

Mesures clés

- Faire reconnaître et valoriser les liens entre artisan·e·s et citoyen·e·s, les intégrer davantage dans la vie quotidienne, culturelle et touristique.

Actions

- Médiation culturelle accrue (ateliers, événements grand public), ententes avec les musées, galeries et centres d'exposition pour exposer/acheter des œuvres d'artisan·e·s, développement et visibilité de circuits touristiques métiers d'art en régions. Collaboration avec les associations disciplinaires, les regroupements de métiers d'art en région et les CRC.

Axe 5 : Ouverture internationale

Mesures clés

- Augmenter la présence des artisan·e·s du Québec à l'international.

Actions

- Participation coordonnée et soutenue dans le temps à des foires et marchés internationaux, vitrines éphémères dans des métropoles ciblées, programmes d'échanges internationaux pour artisan·e·s (résidences, co-création etc).

Axe 7 : Bien-être des artisan·e·s

Mesures clés

- Améliorer les conditions socio-économiques des artisan·e·s et la coordination sectorielle.

Actions

- Programmes d'aide de type Programme d'aide aux employés (PAE) et mutuelle d'assurances collectives visant à réduire la précarité, allègements de loyers/taxes pour des ateliers abordables, table de concertation multisectorielle, renforcement du CMAQ comme porte-parole unifié du milieu.

Axe 6 : Virage numérique et IA

Mesures clés

- Implanter diverses initiatives permettant de mieux connaître le secteur des métiers d'art par une exploitation des données de manière proactive et éthique.

Actions

- Indicateurs communs de performance et cellule d'intelligence de marché, formations au commerce électronique , lignes directrices sur l'usage de l'IA (droits d'auteur, consentement des artisans concernant leurs œuvres numériques) ainsi qu'aux enjeux éthiques en création et production.

Axe 8 : Diversité et inclusion

Mesures clés

- Faire des métiers d'art un milieu représentatif de la société québécoise dans toute sa diversité.

Actions

- Plan d'action pour la diversité (suivi des statistiques de représentation, présence accrue des femmes, des autochtones et minorités dans le secteur), collaborations avec les artisan·e·s autochtones et étrangers, code de bonnes pratiques pour éviter l'appropriation culturelle.

&

Annexe -

Détail des axes et mesures clés retenues

Axe 1 : Un parcours de formation et de transmission structuré et actualisé

- Rétablir le compagnonnage : Intégrer un compagnonnage obligatoire ou fortement incitatif dans les parcours de formation en métiers d'art, design et architecture – par exemple en exigeant des stages pratiques rémunérés ou crédités. Cette mesure vise à assurer la transmission directe des savoir-faire entre maîtres artisan·e·s et apprenti·e·s.
- Moderniser la formation initiale: Réviser en profondeur le Plan national de formation en métiers d'art (PNFMA, 1984) afin de l'actualiser aux réalités contemporaines. Il s'agit notamment d'y inclure pleinement les métiers du patrimoine bâti et les nouvelles compétences requises, en coordination avec les ministères concernés (comité interministériel), les institutions d'enseignement et le CMAQ.
- Soutenir la transmission des savoirs : Encourager le mentorat et l'insertion professionnelle des nouveaux artisan·e·s. Par exemple, offrir des bourses de transmission aux maîtres artisan·e·s, et mettre en place un programme de soutien salarial permettant à chaque atelier d'accueillir un·e apprenti·e (période d'accueil à déterminer). Cela contribue à sécuriser la relève et à pérenniser les savoir-faire traditionnels.

Axe 2 : Entreprendre, ensemble - Reconnaissance des spécificités des métiers d'art

- Accompagnement entrepreneurial spécialisé : Adapter les initiatives de démarrage, d'accélération et de développement déjà en place aux spécificités des métiers d'art, en s'appuyant sur une étude des modèles existants afin d'identifier ceux qui sont réellement pertinents pour les pratiques en métiers d'art. Amplifier les acteurs déjà investis dans ces dispositifs et offrir une mutuelle de services d'expertise partagés en conseil d'affaires, aspects juridiques, ressources humaines et numérique permettrait de mieux soutenir les ateliers et entreprises à chaque étape de leur trajectoire.
- Transfert et repreneuriat d'ateliers : Développer des mécanismes structurés de transfert d'entreprises en repérant les artisan·es prêts à transmettre leurs savoirs, leurs lieux et leurs outils, et en créant un centre de jumelage entre cédant·es et repreneur·es. Mettre en place un accompagnement du repreneuriat des deux côtés de la transaction, créer un fonds de sauvegarde et de reprise d'ateliers couvrant le diagnostic, le rachat d'actifs et le tutorat par le maître sortant, et offrir un soutien spécifique pour la gestion des archives des artisan·es en fin de carrière contribuerait à préserver les ateliers, les emplois et les patrimoines de pratiques.
- Gestion du risque financier et chaînes d'approvisionnement : Réduire le risque financier lié à l'entrepreneuriat en métiers d'art en contribuant à renforcer la sécurité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement, tant pour les matériaux que pour les services. Commander une étude sur les coûts d'achat des matières premières ainsi que sur les frais de transport et de douane liés à l'exportation, favoriser l'émergence de groupes d'achat ou de mutuelles sur des ressources stratégiques comme l'or ou l'argent et assurer un soutien au transport national et international des pièces destinées à la vente sont autant de leviers pour stabiliser les coûts, sécuriser les opérations et soutenir la croissance des entreprises.

Axe 3 : Les institutions québécoises au service de la vitalité créative et artisanale

- Harmoniser et accroître le soutien public : Sensibiliser les ministères (CALQ, SODEC, MEIE, etc.) à créer des enveloppes budgétaires dédiées aux métiers d'art, avec des processus simplifiés et des décisions plus rapides.
- Concertation accrue entre les instances pour un financement pluriannuel des organismes structurants : Instaurer un financement stable sur plusieurs années pour les organismes phare du secteur dans l'ensemble de leurs sphères d'activités (Conseil des métiers d'art du Québec, Musée des métiers d'art du Québec, écoles-ateliers, lieux mutualisés etc.).
- Mesures fiscales incitatives : Introduire un crédit d'impôt « 1 % intérieur/extérieur » encourageant l'intégration d'œuvres, d'interventions en métiers d'art du patrimoine bâti et de créations d'artisan·es dans les projets de construction, de restauration et de rénovation publics et institutionnels. (Cette mesure vise à réserver 1 % des budgets d'infrastructures à l'achat d'œuvres métiers d'art québécoises.

Axe 4 : Ancrer les métiers d'art dans le quotidien et les communautés

- Médiation culturelle : Promouvoir la rencontre entre artisan·es et citoyens en multipliant les activités de médiation culturelle (ateliers découvertes, événements portes-ouvertes, etc.). L'objectif est de renforcer le rapprochement grand public avec les métiers d'art et de susciter l'intérêt pour le savoir-faire et les créations locales.
- Alliances avec les musées : Tisser des partenariats durables avec les musées québécois et internationaux pour exposer et acquérir des œuvres métiers d'art. Par exemple, bonifier le fonds d'acquisition en métiers d'art dédié aux musées et encourager des expositions ou commissariats croisés mettant en valeur les artisans du Québec.
- Tourisme culturel : Intégrer les métiers d'art à l'offre touristique du Québec. En partenariat avec Tourisme Québec et les associations régionales, développer des circuits touristiques métiers d'art (carte des ateliers, routes thématiques) afin de faire des artisans des attraits touristiques à part entière. Il s'agit aussi de former les artisans aux attentes des visiteurs et de faire reconnaître les métiers d'art comme un produit d'appel touristique à valoriser.

Axe 5 : Relier les artisan·es du Québec à la planète

- Stratégie d'exportation : Accompagner méthodiquement les artisan·es à l'export. Par exemple, participer à des cellules d'exportation collectives pour se préparer aux marchés étrangers (prospection, conformité, logistique), maximiser l'impact sur le temps et organiser la présence d'artisans sur des salons internationaux prestigieux (NY NOW, Maison&Objet, etc.).
- Vitrines à l'étranger : Multiplier les vitrines du savoir-faire québécois à l'étranger. Créer des espaces éphémères (pop-ups) dans des villes stratégiques (New York, Paris, etc.) et profiter des Délégations du Québec à l'étranger pour exposer des pièces d'artisan·e·s. Ces vitrines itinérantes augmentent la visibilité internationale et facilitent des maillages avec le milieu du design et du tourisme outre-frontières.
- Alliances internationales : Souder des alliances qui démultiplient la portée des métiers d'art. Par exemple, établir des programmes d'échanges et de résidences avec des organisations renommées (telles que Homo Faber de la Fondation Michelangelo, en Europe). De même, encourager des cocréations d'objets et des commissariats partagés à l'échelle internationale pour inscrire les artisans du Québec dans des réseaux mondiaux d'excellence.

Axe 6 : Connecter les savoir-faire à l'ère du numérique et de l'IA

- Indicateurs et intelligence de marché : Mettre en place un cadre d'indicateurs partagés pour le secteur (ventes, audience, exportation, empreinte carbone, emploi, etc.) et des services d'intelligence de marché afin de collecter et analyser ces données. Mieux outiller le milieu en informations stratégiques permettra des décisions éclairées et une évaluation continue des progrès.
- Transformation numérique au quotidien : Élever les compétences numériques des artisan-e-s. Créer des communautés de pratique en commerce électronique avec mentorat individuel pour aider les ateliers à vendre en ligne. Développer aussi l'expertise en numérisation 3D/photogrammétrie des œuvres, en utilisation de certificats d'authenticité numériques et en traçabilité des matériaux utilisés. Ces actions visent à rendre les ateliers plus performants et visibles à l'ère numérique.
- IA éthique et efficiente : Encadrer l'usage de l'intelligence artificielle dans le secteur. Élaborer des lignes directrices éthiques pour protéger les droits d'auteur des artisans, garantir le consentement à l'usage de leurs données, et définir les bonnes pratiques en matière d'IA. Ainsi, les nouveaux outils technologiques pourront être adoptés en confiance, au service de la création en métiers d'art.

Axe 7 : Prendre soin de nous

- Filet de sécurité pour les artisans : Mettre en place un ensemble de protections sociales pour réduire la précarité dans le milieu. Par exemple, développer des assurances collectives sectorielles (santé, invalidité), une caisse de retraite, créer une mutuelle de revenu pour compenser les pertes en cas d'annulation de contrats ou de rupture d'approvisionnement, et étudier l'instauration d'un revenu minimum garanti pour les artisans.
- Santé et sécurité au travail : Améliorer les conditions de travail en atelier. Déployer des initiatives proactives de santé et sécurité (formations, normes) et rembourser des services-conseils en ergonomie et en environnement pour les ateliers (p. ex. audits énergétiques, ventilation, substitution de produits toxiques). Ces mesures visent à protéger la santé de ceux qui créent et à rendre les ateliers plus sécuritaires et écoresponsables.
- Espaces et fiscalité adaptés : Faciliter l'accès à des lieux de création abordables. Fédérer les artisan·e·s autour d'espaces de travail partagés (ateliers collectifs, hubs régionaux dotés d'équipements mutualisés) et négocier des allégements fiscaux ciblés (loyers modérés, exonération de taxes municipales) dans le cadre de zones-ateliers reconnues par les municipalités.
- Concertation et gouvernance : Renforcer la voix collective du secteur. Créer une table de concertation permanente rassemblant artisans, représentants autochtones, musées, instances gouvernementales, villes, etc. pour discuter des enjeux communs. Parallèlement, doter le CMAQ d'une gouvernance élargie (intégration d'experts externes au conseil d'administration) et d'une cellule de représentation politique outillée (audit des services offerts, charte de services, stratégie d'influence). Un secteur mieux organisé est un secteur plus résilient.

Axe 8 : Représenter la diversité et l'inclusion dans nos pratiques

- Ouverture à la diversité : Promouvoir l'inclusion de personnes aux profils variés dans les métiers d'art. Valoriser la diversité des parcours pour intégrer le milieu (reconversions professionnelles, artisan·es issu·es de différentes communautés) et encourager la représentativité des minorités au sein des artisan·es professionnel·les.
- Gouvernance inclusive : Assurer une meilleure représentativité dans les instances décisionnelles. Diversifier la composition des conseils d'administration (ex. présence accrue des autochtones, des personnes de diverses compétences, origines et identités) et instaurer un suivi statistique régulier pour mesurer la diversité de la communauté des métiers d'art. Ces données serviront de base à un plan d'action diversité concret pour le secteur.
- Soutien aux groupes sous-représentés : Mettre en place des actions ciblées pour les artisan·e·s issu·e·s de groupes sous-représentés. Par exemple, favoriser les collaborations avec les artisans des Premières Nations tant au Québec qu'à l'international, encourager l'accueil d'artisans immigrant·es afin d'enrichir les savoir-faire locaux, et veiller à l'équité de genre en tenant compte des réalités spécifiques aux femmes artisanes.
- Prévenir l'appropriation culturelle : Adopter une approche respectueuse des traditions. Travailler en concertation avec les communautés autochtones pour définir les bonnes pratiques et reconnaître officiellement leurs savoir-faire dans la définition même des métiers d'art du Québec. Toute initiative de mise en valeur devra se faire dans le respect des cultures pour éviter toute appropriation malavisée.

&

Gailer & Co.